

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Lionel ARPIN), Joëlle CAMPERS (pouvoir à Romain BOUVET), Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Lionel ARPIN), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Frédéric LIMBARINU).

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents :** 11 - **Votants :** 15

Date de la convocation : le 6 juillet 2022.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FDEC POUR L'ACHAT D'UN
VEHICULE DE DENEIGEMENT

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de remplacer l'ancien véhicule de déneigement devenu vétuste.

Le coût global prévisionnel de cette opération à la charge de la Commune s'élève à 150 000.00 € HT soit 180 000.00 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Montants (en HT)		Montants (en HT)
Achat d'un véhicule de déneigement	150 000,00 €	COMMUNE DE SEEZ (75%)	112 500,00 €
		FDEC (25%)	37 500,00 €
	150 000,00 €		150 000,00 €

Aussi, la Commune sollicite un accompagnement auprès du Conseil Départemental, au titre des Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) à hauteur de 37 500.00 € HT, pour l'achat d'un véhicule de déneigement.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020/020 du Conseil municipal de Séez, en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, notamment le point n°26 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **Approuve** la réalisation de ce projet ;
- ➔ **Sollicite** une subvention maximale auprès du Conseil Départemental au titre des FDEC ;
- ➔ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente ;
- ➔ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Adoption à l'unanimité.

Ont signé les membres présents.

**Le Maire,
Lionel ARPIN**

